

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



7 INVEST

PRESTIGE IMMOBILIER

L'expertise immobilière du Groupe 7 INVEST FINANCE

André LAFONTAINE

Agent Immobilier • Conseiller en Gestion de Patrimoine
Consultant patrimonial indépendant depuis 35 ans

Vente • Acquisition • Estimation • Location • Valorisation immobilière

Carte Professionnelle Transaction - CPI 9731 2017 000 019 373
CCI de Guyane • SIREN : 828 154 435 - RCS Cayenne

Facebook Instagram @7investprestigeimmo WhatsApp

L'immobilier au service de votre patrimoine.

Pièce n°2 • Modification de l'article 6 • Cayenne, 10 octobre 2026

Article 6 — Objet social (texte consolidé)

7 INVEST PRESTIGE IMMOBILIER

EURL au capital de 7.700,00 € — Siège social : [REDACTED] — RCS Cayenne 828 154 435

Texte intégral de l'article 6 existant, complété par une seule nouvelle clause. Les autres articles des statuts du 1er juillet 2026 restent inchangés.

ARTICLE 6 : Objet social

Dispositions générales relatives à l'objet social : Pour réaliser son objet, la société peut agir directement ou indirectement pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre toute forme, tout intérêt et participation dans toute autre société ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Elle peut réaliser, plus généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet :

Transaction immobilière. Gestion de patrimoine. Courtage en assurances et réassurance. Activités connexes.

Prestations administratives, commerciales et techniques relatives à l'immobilier, notamment le suivi administratif des locations, la préparation des baux, états des lieux, quittances, avis d'échéance, dossiers locatifs et tous actes préparatoires, sans détention de fonds, effets ou valeurs pour le compte de tiers, sauf autorisation légale et détention des cartes professionnelles requises.

La formulation complémentaire reprend exactement le texte adopté par l'associée unique le 10 octobre 2026. À reporter dans la version intégrale des statuts, page 4, après « Activités connexes. ».

Pour copie certifiée conforme

Fait à Cayenne, le 10 octobre 2026

Le Gérant de 7 INVEST PRESTIGE IMMOBILIER

André LAFONTAINE

Signature : _____

